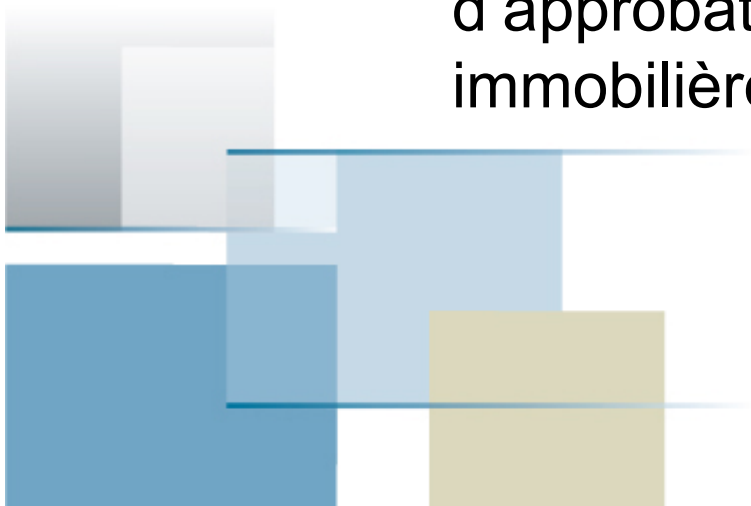




# Transactions immobilières

Chercher à obtenir des limites spéciales  
d'approbation en matière de transactions  
immobilières





# Objet

- Montrer comment les ministères peuvent obtenir des pouvoirs spéciaux liés aux biens immobiliers
- Répertorier les outils à leur disposition pour rechercher et obtenir des pouvoirs spéciaux liés aux biens immobiliers



# Contexte

- La *Politique sur la gestion des biens immobiliers* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006.
- Dans ce temps-là, les limites d'approbation des transactions n'étaient rajustées qu'en fonction de l'inflation.
- Le SCT a procédé à un examen pour déterminer l'opportunité de mettre à jour les limites existantes.
- Il est ressorti de cet examen que les limites étaient devenues obsolètes et ne répondaient pas aux besoins des ministères.
- Le SCT a conçu une méthode pour mettre à jour les limites, de concert avec les ministères gardiens.



## Situation actuelle

- Modification à la politique approuvée en novembre 2011
- Politique en version modifiée, avis et répertoire affichés en novembre 2011
- Lignes directrices affichées



# Nouveau régime

- Les limites spéciales seront rescindées en novembre 2014, sauf quelques exceptions restreintes.
- Actuellement, 11 ministères font l'objet de limites spéciales.
- Tous les ministères peuvent chercher à obtenir des limites spéciales, compte tenu de leur capacité et de leurs besoins opérationnels.
- L'approbation du CT est nécessaire en ce qui touche les nouvelles limites spéciales.
- Les limites spéciales n'expireront pas automatiquement.



# Demande de limites révisées

- Demande par une présentation au Conseil du Trésor
- Demande appuyée par une analyse de rentabilisation
- Les limites spéciales seront affichées dans un répertoire des limites d'approbation en matière de transaction, auxquelles on fait référence dans la politique

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpm-gbi/doc/talc-lcap/talc-lcap-fra.asp>



# Analyse de rentabilisation

- Besoin opérationnel
  - Transactions antérieures
  - Risques et aspects complexes et délicats
  - Futurs besoins
- Capacité
  - Gouvernance
  - Règles et orientation
  - Suivi
- Demande fondée sur le besoin et la capacité



# Besoin opérationnel

- Transactions antérieures (en nombre)
- Type de transactions
- Pouvoirs employés (interne, TPSGC, approbation du CT)
- Risques et aspects complexes et délicats
- Futurs besoins





# Capacité

- Gouvernance
- Règles et orientation
- Suivi



# Présentation au CT

- Demande de limites spéciales dans une présentation au CT
- Ce peut être une présentation individuelle ou en lien avec une autre demande connexe en vue de l'approbation par le CT



## Les limites n'auront pas de date d'échéance

- Les nouvelles limites n'auront pas de date d'échéance
- Seul le Conseil du Trésor peut changer les limites
- Le SCT évaluera la capacité à intervalles réguliers
- Il reste à mettre au point définitivement l'outil d'évaluation de la capacité en version provisoire



# Outils

- Pour consulter le guide, rendez-vous au :  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=25868>



Avez-vous des questions?



# Personne-ressource

Lynn Kinney-Barton

Analyste principale

Politique des biens immobiliers et du matériel

[Lynn.Kinney-Barton@tbs-sct.gc.ca](mailto:Lynn.Kinney-Barton@tbs-sct.gc.ca)

613-946-4043